

# Fiche de données de sécurité

selon le Système Global Harmonisé

FDS n° : D-0408

## Fuser Agent

Date d'émission 2016-04-28

Date de révision 2018-10-18

Version 2

**Actif**

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

**Fuser Agent** pour 1065, 4135, 4180, 4235, 4635, 4635 MX, 5046, 5047, 5065, 5090, 5090S, 5335, 5365, 5390, 5690, 6100, 6135, 8200, 8700V, 8790V, 9210, 9500, 9900, 9790V, 9700V, DocuPrint 180 LPS, DocuPrint 96, DocuPrint 96 MX, DocuPrint 100, DocuPrint 115, DocuPrint 155 EPS, DocuTech 135, DocuTech 6115, DocuTech 6135, DocuTech 6155, DocuTech 6180, Document Centre System 35

Référence

008R00882, 008R01288, 008R02944, 008R02945, 008R02955, 008R03808, 008R03840, 008R03903, 094E00014, 008R90163, 008R90355, 008R03993, 008R007982

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Lubrifiant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Xerox France  
33 rue des Vanesses  
CS 30026 Villepinte  
95926 Roissy Charles de Gaulle  
Cedex

#### Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter

Responsable Qualité, Sécurité et Environnement

Téléphone

01 55 85 67 81

Télécopie

01 55 85 76 78

Adresse e-mail

ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent

<https://safetysheets.business.xerox.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)

Aucune mesure requise

Mention d'avertissement

Aucun(e)

FDS n° : D-0408

# Fuser Agent

**Mentions de danger**  
**Conseils de prudence**

Aucune mesure requise  
Aucune mesure requise

## 2.3 Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger
Polydiméthylsiloxane	85-95	63148-62-9	613-156-5	--	--
Polydiméthylsiloxane mercapto-fonctionnel	5-15	108775-26-4	-	--	--

### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux** EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

**Contact oculaire** Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières

**Contact avec la peau** Laver la peau avec de l'eau et du savon

**Inhalation** Voie d'exposition peu probable

**Ingestion** Voie d'exposition peu probable

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Toxicité aiguë

**Yeux** Pas un irritant

**Peau** Devrait pas être un irritant

**Inhalation** Voie d'exposition peu probable

**Ingestion** Voie d'exposition peu probable

#### Effets chroniques

**Toxicité chronique** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

**Symptômes principaux** May cause minimal irritation of respiratory passages on continuous exposure to high concentrations.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Traiter les symptômes

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction appropriés** Aucun(e)

FDS n° : D-0408

# Fuser Agent

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**                      Aucune information disponible

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

## 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## Autres informations

**Point d'éclair**                                      > 260 °C                      /                      > 500 °F  
**Méthode**    PMCC

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucun(e) exigé(e) pour la matière telle qu'elle est fournie

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**                      Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13)

**Méthodes de nettoyage**                                      Absorber avec une matière absorbante inerte

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
Voir Section 13 pour plus d'informations

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer, Équipement de protection individuel, voir section 8

**Mesures d'hygiène**                                      Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

### 7.3 Utilisations finales particulières

Lubrifiant

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

FDS n° : D-0408

## Fuser Agent

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé  
**Protection des mains** Gants de protection, Chlorure de polyvinyle.  
**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé  
**Protection respiratoire** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Visqueux	<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Couleur</b>	Transparent
<b>pH</b>	not available		
<b>Point d'éclair</b>	> 260 °C / > 500 °F	<b>Méthode</b>	PMCC
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	149 °C		
<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet		
<b>Taux d'évaporation</b>	<1 (n-butylacetate=1)		
<b>Volatilité</b>	<1% (Wt.) <1% (Vol.)		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Sans objet		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	20 mmHg @ <0.1 2 °C		
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet		
<b>Densité</b>	0.96 (water = 1)		
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : D-0408

# Fuser Agent

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

## 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Dioxyde de silicium, La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone, et, Formaldéhyde

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

*Informations sur le produit*

**Irritation**    Devrait pas être un irritant

*Informations sur les composants*

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Polydiméthylsiloxane	24 g/kg ( Rat ) 17 g/kg ( Rat )	2 g/kg ( Rabbit )	

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité**                                      Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

### Autres effets toxiques

**Sensibilisation**                                      Non sensibilisant  
**Effets mutagènes**                                    Non mutagène selon le test d'Ames  
**Effets sur certains organes cibles**            Aucune information disponible

**Danger par aspiration**                            Aucune information disponible

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

FDS n° : D-0408

## Fuser Agent

### 12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

### 12.6 Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Méthode d'élimination des déchets**      Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

**Code de déchets du CED**      06 08 99

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### 14.1 UN/ID No

Non réglementé

### 14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

FDS n° : D-0408

## Fuser Agent

### 14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 2016-04-28  
**Date de révision** 2018-10-18  
**Remarque sur la révision** Référence 8R3993, 8R7982 ajouté

### Conseils supplémentaires

**Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Polydiméthylsiloxane					P* STEL 300 mg/m <sup>3</sup> TWA 200 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.